



# FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Montreuil-sous-Bois, le 22 juillet 2011

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Points-clés du Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour la filière viticole du 21 juillet 2011

Le Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour la filière viticole s'est réuni le 21 juillet 2011, sous la présidence de Jérôme Despey.

#### Prévisions de récolte 2011

FranceAgriMer a fait un premier point sur les prévisions de récolte. À la mi-juillet 2011, les estimations de récolte représentent 47,6 millions d'hl. Selon les prévisions, la récolte s'annoncerait favorable tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Cf. documents joints : *État du vignoble à mi-juillet 2011*

*Estimations précoces de récolte à mi-juillet 2011*

#### OCM : point sur la consommation de l'enveloppe nationale 2010/11 au 15 juillet 2011

Comme traditionnellement, un point sur la consommation des crédits de l'enveloppe du programme français de l'OCM vitivinicole 2010/11 (pour mémoire 224 M€) a été présenté aux membres du Conseil. Au 15 juillet 2011, 162,7 M€ ont été consommés (+ 5,5 M€ par rapport au Conseil de juin dernier), soit 72,6 % de l'enveloppe disponible.

#### Report de la date limite de dépôt des programmes de promotion des vins sur les marchés des pays tiers

Le Conseil a donné un avis favorable sur un projet de décision du directeur général de FranceAgriMer modifiant la décision SAITL/D2011-D17 portant ouverture d'un appel à propositions dans le cadre de la procédure de prolongation des programmes de promotion des vins sur les marchés des pays tiers. Il s'agit de reporter d'un mois (du 31 juillet au 31 août) la date limite de dépôt des dossiers « promotion » des entreprises et des interprofessions dans le cadre de l'appel à projet en cours. Cette décision leur permettra de formaliser l'évaluation de leur programme initial, qui leur est demandée.

#### Nouvel arrêté sur la distillation des sous-produits de la vinification

Les règlements de l'OCM vitivinicole prévoient l'obligation d'éliminer les sous-produits de la vinification. En France, cela se traduit par une obligation de livraison en distillerie pour production d'alcool non alimentaire (arrêté du 16 février 2009, qui a déjà fait l'objet de nombreuses modifications).

Afin d'améliorer la lisibilité du dispositif réglementaire, le nouveau texte propose une consolidation de l'ensemble des dispositions de l'arrêté de 2009, ainsi que des modifications rédactionnelles visant notamment à clarifier les diverses conditions dérogatoires d'élimination des sous-produits par d'autres voies que la distillation (principalement retrait sous contrôle, zones non couvertes par le ramassage des distilleries).

Les membres du Conseil ont donné un avis favorable sur ce projet d'arrêté relatif à la distillation des sous-produits de la vinification.

Le Conseil a également donné un avis favorable sur le projet de décision du directeur général de FranceAgriMer relative aux :

- procédure et modalités de demande d'autorisation de retrait sous contrôle des sous-produits de la vinification prévue dans le nouvel arrêté ;
- procédure et modalités du retrait sous contrôle des marcs de raisins dans le cadre de l'expérimentation nationale sur la valorisation des sous-produits de la vinification.

### **Plan stratégique 2011/13 sur la promotion et la communication des vins français**

Les membres du Conseil ont adopté le projet de plan stratégique 2011/13 sur la politique de soutien sur la promotion et la communication des vins français. Ce plan stratégique s'inscrit dans la politique générale du fonds de la filière viticole. Il détermine et formalise les orientations en matière de soutien à la promotion et à la communication des vins français, donne un sens – une ligne claire aux différentes actions de promotion et de communication et une perspective à moyen terme aux différents acteurs.

Le plan stratégique, qui vise un juste équilibre entre pays de l'Union européenne et pays tiers, s'articule autour de trois idées fortes (l'origine et l'identité « France », la concentration du soutien à la promotion sur seulement dix pays-cibles et la mise en œuvre, sur le marché intérieur, d'un programme de promotion spécifique).

Quatre axes stratégiques ont été définis :

- l'œnotourisme ;
- des actions soutenues de relations publiques ;
- un investissement sur le secteur on-line ;
- la formation des prescripteurs et des consommateurs.

L'origine « France » est un axe collectif prioritaire.

Pour mémoire, le fonds de la filière viticole, cofinancé à parité par les professionnels, est doté, pour 2011, de 8 millions d'euros de crédits FranceAgriMer pour la partie « promotion ».

Cf. document joint : *Plan stratégique 2011/13 sur la politique de soutien sur la promotion et la communication des vins français*

### **Tableau de bord vin. Juillet 2011**

FranceAgriMer a mis à la disposition des professionnels les dernières données disponibles dans ses services sur la conjoncture viticole.

Cf. document joint : *Tableau de bord vin. Juillet 2011*

Le prochain Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour la filière viticole se réunira le 19 octobre 2011.

#### **Contacts presse FranceAgriMer**

Laurence Gibert  
Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 34 05  
Tél. : 01 73 30 22 54

[laurence.gibert@franceagrimer.fr](mailto:laurence.gibert@franceagrimer.fr)  
[virginie.nicolet@franceagrimer.fr](mailto:virginie.nicolet@franceagrimer.fr)